



**Institut Petite Enfance – IFAP de Suresnes**  
**C A P Accompagnant Educatif Petite Enfance**  
(ancien CAP Petite Enfance)

**Formation sur 1 an en continu ou par l'apprentissage**

## **Le Métier**

**Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance** constitue la base des métiers de la petite enfance voire de l'enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. **Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.** Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

### **Le titulaire du CAP AEPE exerce son activité dans trois secteurs différents :**

- **école maternelle ou accueil collectif pour mineurs** : agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM) ou animateur en centres de loisirs ou garderie périscolaire ;
- **établissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans** : auxiliaire petite enfance, aide-auxiliaire, agent social.
- **au domicile** : assistant maternel indépendant ou en crèche familiale, auxiliaire parentale.

### **Le titulaire du CAP AEPE conduit différentes activités :**

- d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage (prise en compte des besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité et / ou d'handicap)
- de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité affective et physique (prise en compte du développement et des besoins fondamentaux de l'enfant)
- liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels respectant une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté (prenant en compte la prévention des risques pour l'enfant et pour le professionnel)
- d'entretien des espaces de vie (collectif ou logement)

## Objectif du CAP AEPE

### Mise en place d'un cadre commun de l'accueil des jeunes enfants

#### *« La charte d'accueil des jeunes enfants » 10 grands principes pour grandir en toute confiance»*

Le texte- « cadre national pour l'accueil des jeunes enfants » constitue une référence pour les professionnels de l'accueil individuel et collectif, les gestionnaires de structures, les formateurs, les services chargés de l'agrément et du contrôle des différents modes d'accueil, qui ont pour priorité le développement, l'épanouissement et le respect des droits des enfants, en relation avec leurs familles.

Ce texte-cadre expose les principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant.

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traitée, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

## L'action de formation dure 1 an : spécificité de l'Institut de Suresnes

### Modalités

L'entrée en formation **au sein de l'Institut Petite Enfance de Suresnes** s'effectue sur une durée **d'un an maximum, y compris lorsqu'on a fait le choix d'une formation par l'apprentissage.**

L'entrée en formation a lieu en SEPTEMBRE, l'examen final est en JUIN, soit précisément 9 mois de préparation à l'examen final de l'Education Nationale du CAP AEPE.

La formation est en alternance entre le centre de formation et le terrain professionnel :

- 448 heures de théorie à l'Institut
- 16 semaines de stage soit 560 heures sur le terrain.

Pour les candidats ayant une expérience professionnelle dans le secteur de la PE, soit pendant 6 mois à temps plein au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des 2 années précédant l'examen, la durée minimale de la PFMP est de 8 semaines.

Pour les candidats relevant de la voie de l'apprentissage, les lieux d'apprentissage sont des structures collectives d'accueil de jeunes enfants ou organismes agréés de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

### Contenus de formation

L'enseignement théorique comprend un total de 448h de formation à l'Institut Petite Enfance de Suresnes.

Les Unités Professionnelles sont réparties dans 3 blocs de compétences et savoirs associés :

Bloc 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

Bloc 2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels
- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité en EAJE et en ACM

Bloc 3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

L'enseignement général comprend : le français, l'histoire-géographie, les mathématiques et les sciences.

Des dispenses de ces différentes matières sont possibles selon les diplômes préalablement obtenus.

## Validation

### - 3 épreuves professionnelles :

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant  
+ Attestations des PFMP – 560 heures de stage sur le terrain  
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif  
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

### - 2 unités générales :

EG1/UG1 – Français et histoire-géographie  
EG2/UG2 – Mathématiques - sciences

Au cours de l'examen final organisé et validé par l'Education Nationale à la mi-juin le CAP est validé.

## Inscription à la formation

### Quand ? Comment ?

De Novembre à Juin.

L'admission en formation se fait sur analyse du dossier de candidature.

Le dossier accessible dans le bouton « s'inscrire » doit être complété soigneusement en joignant les pièces demandées.

La candidature sera examinée par un jury, après un entretien de recrutement et l'examen du dossier.

### Public concerné

Tout public âgé de 18 ans minimum

Demandeur d'emploi

Salarié dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)

Salarié dans le cadre d'un plan de formation

En contrat de professionnalisation

### Les pré - requis pour intégrer la formation de CAP AEPE au sein de l'Institut Petite Enfance de Suresnes

Les candidats doivent posséder les qualités nécessaires pour travailler auprès d'enfants (entre autres : le sens de l'observation, une capacité d'écoute, le sens du respect de l'enfant, de sa famille et de la hiérarchie de même que celui des responsabilités).

Aucun diplôme n'est requis mais les candidats titulaires d'un CAP ou d'un BEP ou autre diplôme de niveau IV français pourront bénéficier de dispenses d'unités.

Une expérience (professionnelle ou bénévole) même courte en collectivité (crèche, maternelle, halte-garderie...) est recommandée.

## Frais de formation

### **Aucun frais de scolarité si vous faites le choix d'une formation par l'Apprentissage**

Pour faire la formation en contrat d'apprentissage, vous devez être âgé de 18 à 30 ans et être titulaire d'un titre de niveau V (CAP, BEP, ...), soit d'un BAC ou BAC +.

### **Financement INDIVIDUEL**

- **2600 euros pour un cursus complet (sans dispense)**
- **2400 euros pour un cursus partiel (dispense liée à des diplômes)**
- **53 euros de frais d'inscription**

Nous proposons des facilités de paiement sur la durée de la formation (jusqu'à un règlement par mois sur 8 mois). Un acompte de 350 euros sera demandé à l'inscription.

**Aides au financement** : se renseigner auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, du Centre d'Action Social..

### **AUTRES Financements**

- Congé Individuel de Formation (CIF), en formation continu financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation).
- Contrat de professionnalisation
- Aide du Pôle Emploi, mission locale, CAF, Conseil Général